

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 577

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

840 143 622 RCS Angers.

CH IMMO.

Forme : Société en nom collectif.

Capital : 3000.00 EUR.

Adresse : Le Bois Montbourcher, 49220 Chambellay.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : B. WORLD COMPANY la forme : SCI l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : Le Bois Montbourcher 49220 Chambellay le montant du capital : 5 000 € le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 491 050 365 RCS ANGERS Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : CH IMMO la forme : SNC l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : Le Bois Montbourcher 49220 Chambellay le montant du capital : 3 000 € le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 840 143 622 RCS ANGERS L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 2 359 654 € passif : 2 265 446 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Le rapport d'échange des droits sociaux est de 1 part sociale de la société absorbée pour 290,254 parts sociales nouvelles de la société absorbante. En conséquence, la société absorbante procèdera à une augmentation de son capital social d'un montant de 43 537,50€ par l'émission de 87 075 parts sociales ordinaires de 0,50€ chacune de valeur nominale, lesquelles seront attribuées directement aux associés de CH IMMO. Le montant prévu de la prime de fusion : La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés soit 94 196,33 € et la montant nominal de l'augmentation de capital réalisée par la société absorbante soit 43 537,50€ constituera une prime de fusion d'un montant de 50 658,83€. La date du projet commun de fusion : 13 octobre 2022 Les dates et lieux du dépôt au RCS au titre de chaque société participante: Pour la société Absorbée le 31 janvier 2023 au RCS d'Angers Pour la société Absorbante le 31 janvier 2023 au RCS d'Angers..